



Fiche de constitution d'un dossier de Réception à Titre Isolé de véhicule en application du Code de la Route

RTI03.5.5

Aménagement en véhicule spécialisé fourgon funéraire

VÉHICULES CONCERNÉS

Voitures particulières (VP) ou camionnettes (CTTE)

NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER

- Pièce 1 Demande de réception établie par le demandeur (cf. modèle annexe 1)
- Pièce 2 Titre de circulation du véhicule (carte grise) pour les véhicules usagés, ou certificat de conformité pour les véhicules neufs
- Pièce 3 Spécimen de la notice descriptive du véhicule de base (non exigible pour une VP réceptionnée au niveau européen)
- Pièce 4 Attestation de transformation précisant les modifications effectuées au véhicule de base (cf. modèle annexe 2 ou annexe 3)
- Pièce 5 Accord écrit du constructeur ou son représentant pour autoriser, le cas échéant avec justificatifs :
 - les aménagements réalisés par le transformateur en VASP / FUNÉRAIRE
 - les modifications apportées à la notice descriptive du véhicule de base (*comme par exemple en cas de dépassement des limites de poids et dimensions ou le découpage de la carrosserie*)
 - toute(s) autre(s) modification(s) apportée(s) au véhicule de base (*comme par exemple la suspension, les vitrages supplémentaires*) accompagnées des justifications réglementaires correspondantes
- Pièce 6 Bulletins de pesée du véhicule à vide, en ordre de marche sans conducteur, ni passagers, réservoirs pleins (pesée totale, puis essieu par essieu ou groupe d'essieux)
- Pièce 7 Calcul de répartition des charges (avec mentions des passagers)
- Pièce 8 Plan côté de l'aménagement intérieur indiquant l'emplacement des différents éléments, des places assises, des portes et des moyens d'accès (ou photographies)

- Pièce 10 Justificatifs concernant les sièges et les ceintures de sécurité (concerne également les sièges existants dans le véhicule de base s'ils sont modifiés) conformément aux directives 2005/39/CE, 2005/40/CE et 2005/41/CE applicables en fonction de la date de 1^{ère} mise en circulation du véhicule
Nota : ces prescriptions ne s'appliquent qu'aux sièges destinées à un usage normal lorsque le véhicule circule sur la voie publique
- Pièce 11 Procès verbal de contrôle technique du véhicule accepté et valide, établi par un centre agréé par la préfecture (si l'âge du véhicule et sa catégorie le soumettent à cette obligation).

PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VÉHICULE

- Le coût de la réception est de 86,90 euros à régler le jour de la présentation du véhicule, **uniquement** par chèque à l'ordre du RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA DRIEE/DREAL/DEAL ou par mandat cash à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.
- Plaque de transformation à poser sur le véhicule (cf. modèle annexe 4)

RECOMMANDATIONS

➤ *L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles. Toutefois, les originaux des pièces du dossier doivent être présentés au moins au moment de la présentation du véhicule.*

➤ *Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DRIEE/DREAL/DEAL qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci dessus.*

➤ *Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, la DRIEE/DREAL/DEAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

IMMATRICULATION DU VEHICULE

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue en préfecture ou sur le site internet : <http://www.service-public.fr/formulaires/>

ANNEXE 1

DEMANDE DE RÉCEPTION À TITRE ISOLÉ

Motif de la réception :
(voir intitulé de la fiche de constitution du dossier)

Je soussigné : (*Nom et prénom*)
propriétaire du véhicule ci dessous désigné
N° de téléphone où l'on peut joindre le demandeur (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

Donne mandat à :
(*coordonnées précises de la personne ou de la société mandatée le cas échéant*)
N° de téléphone où l'on peut joindre le mandataire (heures de bureau) :
N° de télécopie :
Adresse électronique :
Adresse postale :
.....

Demande la réception à titre isolé de mon véhicule suivant :
Numéro d'immatriculation :
Marque :
Type :
N° d'identification :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*ce numéro, habituellement à 17 caractères, se trouve sur le certificat d'immatriculation et sur la plaque du constructeur. Il est aussi frappé sur le châssis ou la coque du véhicule.*)

Le véhicule a fait l'objet des modifications / transformations suivantes :
.....
.....
.....

A, le
(*Signature du propriétaire*)

ANNEXE 2

**ATTESTATION DE TRAVAUX REALISES PAR LE TRANSFORMATEUR
SUITE A L'AMENAGEMENT D'UN VEHICULE EN FOURGON FUNERAIRE
POUR LE TRANSPORT DE CORPS APRES MISE EN BIERE**

NOM : PRÉNOM : QUALITÉ :

Atteste avoir équipé le véhicule :

N° de série : | |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| | N° immatriculation :

conformément aux prescriptions suivantes (articles 1, 2 et 3 du décret n° 2000-191 du 3 mars 2000) :

- Le véhicule comporte un compartiment funéraire destiné à accueillir un ou plusieurs cercueils, séparé de façon étanche de la partie de l'habitacle réservé au conducteur et aux passagers.
- Le compartiment funéraire peut être constitué d'un caisson rigide, fermé, étanche et inamovible par rapport à la caisse du véhicule, recouvrant intégralement le cercueil (disposition non obligatoire).
- La surface du compartiment funéraire est lisse, imperméable et susceptible d'être lavée et désinfectée de façon quotidienne sans corrosion.
- La ou les portes d'accès du cercueil dans le véhicule peuvent être bloquées en position ouverte.
- La partie réservée au cercueil est équipée d'un système de guidage et d'un système de blocage complet du cercueil.
- Le seuil de chargement du cercueil dans le véhicule est équipé d'un système atténuant les chocs.
- La roue de secours est accessible sans déposer le cercueil.
- Les signes distinctifs de l'entreprise utilisatrice, le cas échéant, sont limités à trois par véhicule, chacun ayant une surface d'au plus de 10 centimètres carrés.
- Le véhicule est équipé d'un système qui permet de réaliser le transport du cercueil à l'abri des regards (*à préciser*)

Fait àle.....

Nom, qualité, Signature, cachet du transformateur

ANNEXE 4

MODELE DE PLAQUE DE TRANSFORMATION

Une plaque dont le modèle est donné ci-après, doit être posée à demeure à proximité de la plaque du constructeur ou sur un élément indémontable du véhicule.

Transformateur : (<i>désignation de l'entreprise qui a effectué l'installation</i>)
N° d'identification :
Motif RTI : VASP FUNERAIRE

Le N° d'identification est celui figurant sur la carte grise du véhicule (ou le certificat de conformité).

La hauteur des caractères doit être au minimum de 4 (quatre) millimètres.